



25 avril 2018

S.E.M Anne OULOTO  
Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable  
Abidjan, Côte d'Ivoire

Madame la Ministre,

**Nous vous écrivons à propos de la conduite de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)**, l'agence chargée de la gestion et la préservation des parcs nationaux de la Côte d'Ivoire, est qui est sous la compétence de votre ministère.

Nos organisations, dans le cadre de nos activités de protection des droits humains, dont le droit à un environnement sain, luttent pour une solution durable et respectueuse des droits humains à la déforestation dévastatrice que la Côte d'Ivoire a subi au cours des dernières décennies.

C'est avec ce but que **nous vous écrivons pour partager avec vous les résultats d'une mission de recherche** qu'une de nos organisations, le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits de l'Homme (RAIDH), avait fait le 04 au 07 janvier 2018 au Parc National de Marahoué. **Le but de cette mission était de documenter des opérations d'évacuations forcées menée par l'OIPR** au sein du parc de Marahoué, et spécifiquement dans le village de Zamanamankro, en août 2017. Les résultats de la recherche sont discutés dans une annexe à cette lettre.

Bien que l'opération d'évacuation à Zamanamankro ait eu lieu l'année dernière, le partage de la recherche de RAIDH avec votre ministère nous donne une autre occasion pour **rappeler que toute opération de conservation de forêts quelle que soit sa nature doit respecter les normes internationales des droits humains dont l'Etat de Côte d'Ivoire est partie signataire.**

Le droit international protège en principe toute personne occupant un logement ou des terres contre des expulsions forcées qui ne sont pas précédées d'un avertissement suffisant, ou qui ne respectent pas la dignité et les droits des personnes affectées, qu'elles occupent la terre légalement ou pas. Les évacuations ciblées sous contraintes, sans consultation ni participation des communautés, peuvent faire des personnes visées des sans-abri sans moyens de subsistance et sans soins de santé entraînant des conséquences psychologiques et sociologiques graves. Nos organisations notent que le gouvernement de Côte d'Ivoire s'est engagé, dans le cadre de sa politique de préservation et de réhabilitation des forêts, à respecter les droits des personnes vivant dans des forêts classées, un engagement qui devrait aussi s'appliquer aux parcs nationaux.

**Il est clair que si rien n'est fait pour la protection des forêts en Côte d'Ivoire, le pays court un grand risque environnemental de déforestation, désertification, et perte de biodiversité.** Mais la présence de centaines de milliers de fermiers dans les forêts est aussi un enjeu vital. **Nous ne pouvons pas sauver les forêts en sacrifiant les droits humains – il faut respecter les personnes et la planète en symbiose.**

A cet égard, nous exhortons le gouvernement, et l'OIPR en particulier, d'éviter toute conduite qui ne s'accorde pas avec les engagements du gouvernement.

**Au Premier ministre, Chef du gouvernement :** En coordonnant les actions des différents ministères, s'assurer que tout plan de conservation de forêts ivoiriennes soit mis en œuvre dans le respect des réglementations nationales et internationales de respect des droits humains et sans causer des crises humanitaires.

**A l'Office Ivoirien des Parcs et Réserve (OIPR) :** Immédiatement enquêter sur les évacuations de Marahoué et discipliner tout agent qui aurait commis des abus des droits humains et/ou violations de loi ivoirienne dans ce cas. Au futur, et s'il n'y a pas une autre option à part d'une évacuation, procéder aux évacuations des populations des parcs et réserves dans le respect des droits humains et du

droits international avec une transparence garantie par la participation active d'observateurs indépendants de la société civile. Veiller à ce que les évacuations ne soient l'objet de règlement de compte entre autorités administratives et communautés villageoises, allochtones et allogènes.

**Au Ministre de l'environnement et du développement durable** : S'assurer que les agents de l'OIPR, dans l'exécution de leur mandat de préservation et à la reconstitution des parcs nationaux et réserves, respectent la réglementation en vigueur et les droits humains.

**Au Ministre de la Femme, de la protection de l'Enfant et de la Solidarité** : Organiser la prise en charge médicale et psychologique des déguerpis de Marahoué, avec une focalisation spécifique sur les besoins de femmes en enfants.

**Au Ministre de l'éducation nationale** : Adopter un programme de relocalisation des établissements scolaires pour les enfants visés par le déguerpissement de Marahoué/autres parcs nationaux et réserves.

**Au Ministre de la Santé et de l'hygiène publique** : Accorder/rembourser une prise en charge médicale aux victimes du violent déguerpissement de Marahoué. Accompagner au plan sanitaire les populations visées par les opérations d'évacuation des parcs nationaux et réserves.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre analyse et à nos recommandations sur les actions et politiques proposées.

Nous vous prions de croire, cher Monsieur le Ministre, à l'expression de nos meilleurs sentiments.



Bamba Sindou  
Coordonnateur général  
Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire (RAIDH)



Etelle Higonnet  
Directrice de campagnes  
Mighty Earth



Jim Wormington  
Chercheur, Division Afrique  
Human Rights Watch



Julia Christian  
Forest Campaigner  
Fern

## Résumé –Mission de recherche de RAIDH au Parc national de Marahoué

Le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits de l'Homme (RAIDH), a fait une mission du 04 au 07 janvier 2018 dans le Parc National de Marahoué. **Le but de cette mission était de documenter des opérations d'évacuations forcées menée par l'OIPR** au sein du parc de Marahoué, et spécifiquement dans le village de Zamanamankro, en août 2017. Cette opération aurait entraîné la **destruction presque complète du village, qui comptait des milliers d'habitants.**

**Les enquêtes de RAIDH ont recueilli des témoignages accusant les agents de l'OIPR de commettre des violations de droits humains pendant l'évacuation de Zamanamankro, y compris l'extorsion, usage d'armes à feu, la destruction de voitures et maisons, et vols d'effets personnels.** Selon les enquêtes menées par RAIDH, les agents d'OIPR, avec l'assistance de machinerie lourde, auraient détruit presque toute l'infrastructure du village, dont un centre de santé, une école primaire, les lieux de cultes (églises et mosquées) et des logements. *« Tout le village a été détruit par les agents de l'OIPR à l'aide d'une grande machine »* a raconté à RAIDH un ex-habitant déplacé dans un autre village situé dans le parc national de la Marahoué. *« Comme vous avez pu le constater, il n'y a plus personne à Zamanamankro. »* Les chercheurs de RAIDH ont pris plusieurs images de maisons et infrastructures détruites, ainsi que d'un camion brûlé que les habitants de Zamanamankro disent avoir été détruit avec plusieurs motos pendant l'opération, tout en laissant les champs de cacao limitrophes largement intacts.

**Les ex-habitants de Zamanamankro se sont plaint à RAIDH de la conduite des agents de l'OIPR pendant cette opération.** Certains déguerpis témoignent que les agents OIPR ne leur ont pas donné le temps nécessaire pour remporter leurs biens personnels pendant l'opération. *« On n'a pas eu le temps de prendre nos affaires dans la précipitation »* a raconté un ex-habitant de Zamanamankro. *« Quand ils ont tiré en l'air tout le monde a fui. »* Certains biens personnels auraient été même emportés par les agents de l'OIPR. *« Ils [les agents de l'OIPR] ont emporté nos effets personnels qu'ils ont chargé dans un gros camion »,* a affirmé un déguerpi de Zamanamankro interviewé par RAIDH dans un village voisin. *« Ils ne nous ont pas traité comme des hommes. Ils ont été très méchants, sans pitié »,* a renchéri un autre témoin.

Le déguerpissement de Zamanamankro est advenu peu de temps après une enquête en 2017 par l'ONG Mighty Earth et par le journal The Guardian, sur la prévalence massive de cultures illicites de cacao détruisant des forêts classées et parcs nationaux ivoiriens, et l'implication de certaines autorités locales dans ce problème. Des habitants de Zamanamankro avaient été contactés pour cette enquête du Guardian, qui a reporté des exemples de corruption et de rackets de la part de fonctionnaires de l'OIPR à Marahoué.

**Selon les recherches faites par RAIDH, depuis leur expulsion des milliers d'ex-habitants Zamanamankro vivent jusqu'à présent en 2018 dans des conditions très précaires dans les villages voisins, dont certains au sein du parc et d'autres à l'extérieur.** *« Nos compatriotes n'ont actuellement plus de moyens pour se nourrir comme c'était le cas avant notre évacuation, »* soutient un déplacé de Zamanamankro vivant à Gnamankougbe, un village voisin. *« Nos enfants mêmes qui partaient à l'école là-bas (Zamanamankro) ne vont plus à l'école, ils sont à la maison avec nous actuellement. »* Les activités génératrices de revenu dont les villageois dépendaient avant l'évacuation ont presque disparu. *« Avant notre déplacement, j'étais avec mon mari dans ses champs où moi je faisais la culture de haricot, gombo et arachides qui me rapportait au moins de l'argent à environ 75 000 FCFA à 100 000 FCFA, »* a témoigné une ex-habitante de Zamanamankro. *« Actuellement, je ne fais rien, je suis déplacée ici avec mes trois (03) enfants. »*

Le problème d'évacuation forcées abusives par OIPR ou SODEFOR n'est pas nouveau. **Déjà en 2016 le RAIDH avait documenté les impacts humanitaires néfastes d'une opération massive d'évacuation forcée au Parc National de Mont Péko en juillet 2016.** Suite à cette opération, les dizaines de milliers de personnes évacuées ont manqué de nourriture et de services de base essentiels.

Un rapport en août 2011 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies a constaté que : « *L'afflux massif de populations [déplacées] dans les villages et campements autour du parc provoque une énorme pression sur les communautés hôtes. Les infrastructures existantes dans ces localités, notamment d'eau et d'assainissement sont largement insuffisantes et les services sociaux, de santé et d'éducation en particuliers, sont débordés.* » Cette situation a entraîné une intervention par la Nations Unies pour soutenir les besoins humanitaires immédiates de plus de 15,000 personnes.